

## **Annexe 5. PMSI et point ISA**

Le Programme de médicalisation du système d'information (PMSI) est une classification des séjours dans les établissements de soins établie sur la base de groupes cohérents de pathologie. En 1983, il a été introduit en France par Jean de KERVASDOUÉ, alors Directeur des hôpitaux au ministère de la Santé.

Pour ce faire, des Groupes homogènes de malades (GHM) sont définis et alimentés à partir des Résumés de sortie standardisés (RSS) qui synthétisent les informations administratives et médicales relatives à chaque patient. Chaque service de soins envoie au Département d'information médicale (DIM) un Relevé d'unité médicale (RUM) par patient traité, établi en référence à la Classification internationale des maladies (CIM) ; le DIM rassemble en un seul RSS tous les RUM relatifs au séjour d'un patient.

Le DIM affecte ensuite chaque RSS à un GHM sur la base d'un algorithme fonctionnant par arborescence et tri selon une hiérarchie de quatre types de critères : le diagnostic principal ; la présence d'actes chirurgicaux ; sous-catégories des deux premiers critères ; nouvelle subdivision des sous-catégories en utilisant d'autres données des RSS (âge, diagnostics associés, actes, mode de sortie). Les GHM sont eux-mêmes regroupés au sein de Catégories majeurs de diagnostics (CMD).

Les données médicales recueillies dans le cadre du PMSI sont protégées par le secret professionnel. C'est la raison pour laquelle le département d'information médicale est placé sous la responsabilité d'un médecin – le médecin DIM – et que la transmission des informations ainsi recueillies se fait de manière anonymisée, en dépouillant le RSS de toute référence personnelle pour obtenir le Résumé de sortie anonyme (RSA).

Le recueil des données PMSI permet de procéder à une analyse médico-économique de l'activité de l'ensemble des établissements, et à une allocation de ressources pour les établissements financés sous dotation globale : la valeur du point ISA (indice synthétique d'activité) est utilisée à cette fin.

Le point ISA est une unité de valorisation des séjours tels qu'ils sont recensés par les GHM. A partir d'un échantillon d'établissements disposant d'une comptabilité analytique, la moyenne des coûts observés par GHM est calculée. Chaque GHM est alors doté en point ISA à due concurrence de la lourdeur de sa pathologie et du coût moyen de traitement que cette dernière entraîne : plus le coût moyen est élevé plus le GHM produit de points ISA. Chaque GHM est ainsi valorisé et positionné au sein de l'Echelle nationale des coûts (Engel et *al.*, 1997).

Pour obtenir la valeur du point ISA pour un ensemble considéré (établissement, groupe hospitalier, syndicat inter hospitalier, département, région, pays...), le nombre de points ISA produit est rapporté aux dépenses afférentes à l'activité considérée.